



CQP GESTIONNAIRE DE BIENS

Certificat de Qualification Professionnelle

OBJECTIFS

Introduire sur le marché de l'emploi des personnes aptes à remplir efficacement leur mission dans les **professions immobilières**, parce qu'ayant acquis à la fois des connaissances juridiques et techniques solides et de bons réflexes de comportement au cours d'une **formation théorique et pratique** qui favorise aussi leur **développement personnel**.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Bac+2 ou Bac avec une expérience professionnelle significative
- Bonne culture générale
- Intérêt marqué pour les métiers de l'Immobilier
- Pas de critère d'âge
- Sélection sur **dossier** et **entretien**

CONTENU DE LA FORMATION (voir ci-joint)

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation se déroule sur **20 semaines**, soit **700h**, réparties de la manière suivante :

- Dans un premier temps, **12 semaines de formation théorique** au centre de formation.
- Puis, **8 semaines de stage en entreprise**, dont **deux regroupements** au centre de formation.

ENCADREMENT

L'enseignement et l'encadrement des stagiaires sont confiés à une équipe de **formateurs expérimentés**, spécialistes de l'Immobilier. Ceux-ci font également appel à des **intervenants spécialisés** du monde de l'entreprise pour des enseignements spécifiques dans leur domaine de compétence.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Des outils modernes de communication et de recherche, et une importante documentation viennent soutenir une **pédagogie dynamique** s'appuyant à la fois sur la méthode des cas et des cours théoriques dont le syllabus est remis lors de chaque séance au stagiaire.

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

- **Tout au long** de la formation théorique, le stagiaire sera évalué grâce au **contrôle continu**, module par module.
- **En fin de formation**, le stagiaire réalisera un **cas pratique** portant sur tous les modules de la certification afin de vérifier son autonomie, ses acquis et ses savoir-faire professionnels.
- Le **stage pratique** donnera lieu à la rédaction d'un **mémoire** et à la présentation d'une **soutenance** dont le thème sera librement choisi par le stagiaire. De plus, le stagiaire sera **suivi en entreprise** et évalué quant à son intégration, son implication et sa capacité à mener une « affaire ».

Dès lors que le stagiaire satisfait chacun des éléments de la certification, l'**IFREC IMMOBILIER** et l'équipe pédagogique pourra lui délivrer en fin de stage le **Certificat de Qualification Professionnelle « Gestionnaire de biens »** homologué par la **CEFI**.

DEBOUCHES

C'est au fil de la formation, en fonction de ses aptitudes et de ses goûts, que le **stagiaire déterminera son orientation future**, notamment à **travers le choix de son stage pratique**. A l'issue de sa formation, il sera en mesure d'évoluer de manière véritablement autonome dans le **domaine de la gestion immobilière** auprès d'une agence immobilière, d'un notaire, d'un administrateur de biens, d'un syndic de copropriété,...

CONDITIONS FINANCIERES

Un **financement éventuel est possible** dans le cadre de l'aide à la formation professionnelle, en fonction de la **situation personnelle du stagiaire**.

Il est conseillé de prendre contact, après nous avoir rencontrés, pour les salariés avec le **FONGECIF** et l'employeur, pour les demandeurs d'emploi avec **Le Pôle Emploi**.



CQP GESTIONNAIRE DE BIENS

Certificat de Qualification Professionnelle

PROGRAMME ET MODULES

A : Présentation Générale du domaine d'intervention

- Les acteurs des activités immobilières
- La loi Hoguet
- Les statuts du collaborateur en Immobilier (Droit du travail, Conventions Collectives,...)

B : Les cadres juridiques des activités immobilières

- Les mandats
- La copropriété
- La gestion locative (les baux)
- Les baux commerciaux
- L'urbanisme
- La vente

C : Droit civil Immobilier

- Régimes matrimoniaux
- Droit des successions et donations

D : Droit Pénal des Affaires

- Les obligations de l'agent immobilier
- Les délits (abus de biens sociaux, escroquerie, abus de confiance,...)

E : Techniques professionnelles

- La pratique du syndic de copropriété
- La pratique de la gérance
- La pratique du contentieux

F : Marketing de l'Immobilier

G : Communication écrite et orale

- Construction du projet professionnel et accompagnement à la recherche d'emploi
- Rédiger une lettre de motivation, son CV, un courrier, un rapport, un compte rendu
- Méthodologie de l'exposé oral : l'entretien, se présenter, présenter un projet, animer une réunion
- Anglais de l'Immobilier

H : Comptabilité

- Comptabilité générale et budgétaire
- Comptabilité en Copropriété (Obligations, Appels de fonds, de travaux, Budget, les 5 annexes)
- Comptabilité en Gérance (Régularisation des charges, Quittancement, Reddition des comptes)

I : Droit Fiscal et Patrimoine

- Les impôts et taxes dus en Immobilier
- Les techniques de défiscalisation
- Les impôts et taxes des personnes physiques et/ou morales

J : Les SCI

K : Assurances

- L'assurance des immeubles
- L'assurance construction
- La RCP

L : Pathologie du bâtiment

- Les différentes parties du bâtiment
- Constats et diagnostics obligatoires
- Les professions annexes (Architecte, Diagnostiqueur)

Formation théorique : 420 heures

Stage en entreprise : 280 heures

Durée de la formation CQP «Gestionnaire de biens immobiliers» : 700 heures - 20 semaines